

LA BIODIVERSITÉ DES ESPACES VERTS PUBLICS

Louis Tissier

Directeur des Espaces verts de Strasbourg

INTRODUCTION

La biodiversité dans les milieux urbains est une préoccupation relativement récente, née de la prise de conscience du rôle écologique des espaces verts.

Jusque dans les années 1990, rares étaient les villes qui mettaient en avant cette préoccupation. On parlait beaucoup d'extension des surfaces vertes, et la gestion relevait de pratiques horticoles uniformisées, le jardin était standardisé.

Strasbourg n'a pas dérogé à cette évolution et à cette prise de conscience, en particulier grâce aux rôles qu'ont joué, à cette période, les associations écologiques locales, elles-mêmes influencées par les "verts" allemands.

LA BIODIVERSITÉ ET LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE LOCAL

Le cadre naturel de l'agglomération strasbourgeoise est caractérisé par une absence de relief avec de faibles différences de niveaux (plaine alluviale), mais surtout par une présence importante d'eau, sous ses différentes formes, (le Rhin, l'Ill, ses affluents, des canaux, des gravières et la nappe phréatique toute proche).

L'urbanisation de la ville s'est donc construite avec la contrainte constituée par le régime des cours d'eau, laissant des zones importantes impropres à la construction. L'impact du régime des cours d'eau est encore plus marqué à proximité du Rhin dont les inondations pouvaient historiquement s'étendre sur plusieurs kilomètres avant l'endiguement du fleuve, aux XIX^e et XX^e siècles, offrant des conditions de vie exceptionnelle (milieu alluvial rhénan dont la typologie floristique se rapproche de la forêt tropicale).

Les cours d'eau constituent la trame bleue et favorisent les échanges, le déplacement des êtres vivants (faune, flore) et évitent les coupures générées par l'activité urbaine (autoroute, zone construite ou minéralisée).

Strasbourg, ce sont aussi des surfaces vertes urbaines importantes.

- Les espaces verts urbains :
 - espaces verts urbains : 360 ha
 - arbres d'alignement : 32 000
 - jardins familiaux : 4 800 unités, soit 170 ha

- Les espaces verts naturels :

La ville, sur son territoire de 7 600 ha, possède encore 1 200 ha de forêt, soit près de 20 % de son territoire.

Les forêts périurbaines constituent le dernier vestige des forêts alluviales qui existaient tout le long du Rhin.

Ces forêts longtemps exploitées, n'ont plus aujourd'hui qu'un rôle de poumon vert pour la population, aux portes de la ville. Ces espaces font l'objet de mesures de protection existantes ou en cours (statut Réserve Naturelle Nationale, Espaces Natura 2000).

LES ACTIONS EN COURS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Gestion différenciée

La gestion différenciée prend en compte l'usage des espaces pour définir différents types de gestion, et cherche à favoriser la présence d'une certaine forme de naturalité.

Différents aspects concernent cette gestion différenciée :

- Suppression des herbicides :

La Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg ont décidé de ne plus utiliser de désherbants sur le domaine public (espaces verts urbains, trottoirs, places) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Cette décision politique prend en compte différents objectifs :

- préservation de la santé des habitants
- préservation de la nappe phréatique et des cours d'eau.
- favoriser la biodiversité

L'abandon des produits phyto ne justifie pas le recours systématique à des techniques alternatives qui permettraient d'avoir le même résultat "esthétique". Zéro phyto, c'est accepter une présence végétale plus importante en lieu et place des zones minéralisées (trottoirs, caniveaux, allées, terre-pleins).

Il s'ensuit une transformation du paysage urbain et une végétation dont il faut faire accepter la présence par la population, et en particulier un certain stade végétatif (en été : herbes jaunies ou grillées).

La démarche est en cours, elle se déroulera sur 3 années. Elle est totalement transversale et concerne tous les services de la collectivité. Inévitablement, cette nouvelle forme de végétalisation de la ville, favorise une flore et une faune jusqu'alors combattues.

Les choses ne sont pas simples. Inévitablement, des réactions ont eu lieu, mais c'est une action qui passe plutôt bien auprès de la population (- de 100 réclamations téléphoniques, courriers ou mails, cet été).

- Plus de naturalité dans les espaces verts urbains :

Dès 2008, nous avons modifié la gestion de certains espaces verts en transformant des pelouses rases et tondues régulièrement par des zones de prairies fauchées à différents rythmes. Les espaces verts ont été choisis en fonction de leurs usages et de leur localisation.

Ainsi, 70 ha de gazon sur les 250 ha, initialement tondu tous les 10 jours, sont devenus des prairies fauchées 2 à 3 fois/an. Ce changement a été possible grâce à une mécanisation de cette activité et à l'acquisition d'un matériel permettant la fauche de ces espaces sans ramassage.

Là aussi, il s'ensuit une présence floristique et faunistique (insectes, oiseaux) plus variée. Le processus n'en est qu'à ses débuts et va encore évoluer.

LA BIODIVERSITÉ ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

- Cas des arbres d'alignement :

Les arbres d'alignement qui sont souvent la seule présence de la nature dans certaines rues, sont très présents à Strasbourg.

Nous en gérons 32 000, soit un linéaire de l'ordre de 300 km. Ces arbres contribuent à la notion de réseaux verts et à cette continuité végétale favorable à la biodiversité. Au-delà de la quantité, nous dénombrons dans nos rues quelque 214 espèces, variétés et cultivars, même si certaines espèces sont encore largement dominantes (platane, tilleul, érable, marronnier).

La multiplication des essences et variétés, indirectement, évite qu'en cas d'attaques parasitaires ou maladies (comme ce fut le cas pour la graphiose de l'orme), certaines plantations se retrouvent décimées.

- Cas du fleurissement :

Cette remarque concernant la diversité floristique concerne le fleurissement de la ville, autrefois limité à quelques dizaines d'espèces et qui, aujourd'hui, prend des aspects plus naturels, associant des plantes annuelles, des vivaces, des plantes décoratives mais aussi parfois des plantes légumières. Cette diversité végétale donne un meilleur étalement des floraisons et apporte une attractivité supplémentaire.

A titre d'exemple, nous avons utilisé en 2008, 267 variétés et cultivars pour notre fleurissement estival, contre 143 en 2003. Ce constat montre à la fois l'évolution de la manière de fleurir, mais aussi cette volonté de diversifier le choix des plantes en se rapprochant au plus près de l'exemple de la nature

- Cas des Jardins Familiaux :

Dans nos 4800 jardins familiaux nous trouvons une gamme très large de cultures tant ornementales que légumières. Cette diversité végétale est représentative de toutes les aspirations des jardiniers amateurs, doublées par un grand brassage des populations qui travaillent ces jardins et qui sont d'origine très diverses

(alsaciens, magrébins, portugais, turcs, africains, asiatiques). Chacun essaie de transposer des pratiques culturelles de son pays et de fait, fait pousser des plantes variées qui ne correspondent pas nécessairement aux modes alimentaires des populations autochtones.

PRÉSERVATION ET AUGMENTATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS UN MILIEU NATUREL PROTÉGÉ (CAS DE LA RÉSERVE NATURELLE DU ROHRSCOLLEN)

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une Réserve Naturelle Nationale existante et une autre en instance de classement.

Les espaces qui sont classés, le sont à différents titres :

- Préservation du milieu alluvial rhénan caractéristique
- Assurance que ces espaces ne soient pas grignotés par une urbanisation galopante
- Outil pédagogique pour la population et le milieu scolaire

Les espèces protégées (liste rouge) :

faune : Murin (chauve-souris) – Triton crêté – Grande Aigrette – Butor étoilé – Decticelle (libellule) – Rainette verte – Lézard agile – Azuré du trèfle (papillon).

flore : différentes espèces d'Orchis en particulier

Un projet de retour à la fonctionnalité sur la réserve naturelle du Rohrschollen est à l'étude. Il s'agit de reconstituer, sur l'île, les conditions d'inondation du Rhin avant son endiguement, et ainsi favoriser les espèces qui font la particularité de ce milieu rhénan particulier. Ce projet consiste à réaliser une prise d'eau sur le Rhin et à inonder les terrains au moment des crues

Les autres mesures :

Nous intervenons également sur le territoire de la ville pour protéger les populations de grenouilles et crapauds par la capture des animaux le long de routes au moment de la migration vers les zones de production.

Création d'un observatoire de la biodiversité

Au-delà des exemples, ce qu'il faut retenir dans la gestion des milieux naturels, c'est la méthode que nous allons nous efforcer de transposer aux espaces urbains par un suivi de la biodiversité sur des sites potentiellement intéressants :

La méthode est la suivante :

- **état des lieux** : il s'agit de repérer les espèces intéressantes-rares à privilégier en réalisant un inventaire floristique et faunistique. Cet état des lieux constitue l'état zéro de référence.
- **mise en place d'un plan de gestion** : ce document précise les conditions d'intervention pour maintenir ou favoriser la présence de certaines plantes ou animaux. Ex : date et fréquence de la tonte ou de la fauche ; exportation ou non des produits de fauche, etc.
- **suivi** : il s'agit, suivant les sites et les espèces animales ou végétales qu'on veut protéger de passer à intervalles plus ou moins rapprochés pour vérifier et comptabiliser les évolutions.

Nous allons commencer cette année par certains sites pilotes là où nous avons modifié les modes de gestion et sur des sites potentiellement intéressants tels que les berges de cours d'eau ou des zones humides.

Ce projet peut voir le jour car nous avons la chance d'avoir dans nos rangs deux spécialistes de la flore et de la faune affectés prioritairement à la gestion des milieux naturels, et qui agiront de manière transversale aussi dans les espaces verts urbains.

Cas du Grand Hamster d'Alsace

Ce petit animal "*Critecus critecus*", longtemps pourchassé et considéré comme nuisible, bénéficie aujourd'hui d'un niveau de protection européen au

titre de la directive Habitat, doublée d'un arrêté ministériel de 2007 et d'une inscription au titre de l'annexe 2 de la convention de Berne.

Il ne reste plus que quelques centaines d'individus répartis dans différents sites en Alsace dont une zone à l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise qui à un emplacement où la pression urbanistique est très forte. La protection de cet animal porte à la fois sur l'animal lui-même et son habitat.

Les collectivités locales (Région, Conseil Général, Communauté Urbaine) sont sommées de proposer des solutions, sachant que la France est sous ce coup de sanctions financières de la part de l'Union Européenne, pour non respect de la réglementation.

Les discussions n'ont pas totalement abouti, mais l'idée est à la fois de préserver de l'urbanisation certains espaces où le hamster est présent, d'autre part, de compenser les atteintes portées à l'animal et à son habitat, là où les projets devront absolument se réaliser (intérêt public majeur).

La collectivité pourra être amenée à créer des ZAP (zone d'action prioritaire) et passer des conventions avec des agriculteurs pour maintenir des pratiques culturelles favorisant la présence de l'animal (cultures de blé, luzerne, betteraves, ...)

Les compensations financières seraient supportées par l'UE, la Région, le Conseil Général ou la Communauté Urbaine, lorsque celle-ci est concernée par un projet sur son territoire.

La collectivité et notre service pourraient être amenés à participer à la mise en place et au suivi de ces conventions avec les agriculteurs, sur les terrains que nous possédons et en compensation des projets portés par la collectivité, qui auraient porté atteinte à l'animal.

CONCLUSION

La biodiversité est devenue un enjeu majeur pour la prés

-ervation de vie sur la terre. Nous avons bien conscience de nos limites pour stopper ces pertes à l'échelle de la planète . Ce qui semble acquis, désormais, c'est que la biodiversité ne pourra pas être préservée, uniquement dans des espaces d'une qualité environnementale exceptionnelle et à ce titre les gestionnaires d'espaces publics urbains avons un rôle à jouer pour la préservation de la biodiversité ordinaire. Contrairement aux idées reçues la ville présente une biodiversité intéressante en raison de la diversité des aménagements qu'on peut trouver et à cause des surfaces importantes que nous gérons à l'intérieur de ce territoire urbain .

Il appartient à chacun de mettre en œuvre à l'échelle de sa collectivité , des actions exemplaires, qui feront date et qui finiront par se généraliser .

C'est un enjeu important . C'est une grande responsabilité . C'est ce qui fait que notre travail est passionnant et le restera encore longtemps .

**VIVE LA BIODIVERSITÉ
DANS LES JARDINS**

**Journée à thème de la SNHF
Nancy, le 29 janvier 2009**